Envoyé en préfecture le 21/07/2020
Reçu en préfecture le 21/07/2020
Affiché le
ID : 077-217705011-20200721-716_2020_035-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au Conseil municipal : **15**
Conseillers en exercice : **15**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 *(10 présents et 5 pouvoirs)*

Date de la convocation du Conseil Municipal : **6 juillet 2020**
Date d'affichage : **6 juillet 2020**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 20 juillet, à 18 h

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLECERF dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.

Présents : *Chantal BRIANE, Aurélie CADIN, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO.*

Pouvoirs *(5)* : Emmanuel CENDRIER donnant pouvoir à Mélanie LAMOTTE, **Fabien HERREMAN** donnant pouvoir à Carlos VALERO, **Nadia LEFAY** donnant pouvoir à Aurélie CADIN, **Jean-Paul LENFANT** donnant pouvoir à François DEYSSON, **Antonio TAPADAS** donnant pouvoir à Jacques ILLIEN.

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.1.6/2020-035

OBJET : BUDGET – Délibération de principe autorisant l'engagement de certains types de dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et cérémonies.

Le maire

EXPOSE : La Trésorerie demande une délibération autorisant et détaillant les dépenses à imputer sur le compte ***6232 – Fêtes et cérémonies suivant la définition suivante :***

Les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des jumelages entre cités, des réceptions diverses faisant l'objet d'une imputation au compte 6232 ;

La commune de Villecerf constate à cette imputation les dépenses suivantes :

- *Réception du personnel de fin d'année ;*
- *Repas des élus ;*
- *Repas des aînés ;*
- *Galette villecerfoise ;*
- *Cérémonie des vœux du Maire (cadeaux des nouveaux nés de l'année ; médailles du travail ou autres)*
- *Cérémonie d'inauguration d'un équipement ;*
- *Cérémonie du passage en 6ème ;*
- *Cérémonies mémorielles ;*
- *Cérémonie de citoyenneté ;*
- *Chasse aux œufs et noël des enfants de l'école et des personnels ;*
- *Fête du village ;*
- *Couronnes ou gerbes pour les décès ;*
- *Cérémonies de départ en retraite du personnel*
- *Concerts, animations, activités culturelles ou sportives.*

DEMANDE : au conseil municipal de fixer les dépenses ordinaires susceptibles d'être imputées au compte **6232 Fêtes et cérémonies** comme suit :

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- *Les jouets, bons d'achats, cartes cadeaux et friandises pour la chasse aux œufs et le Noël des enfants de l'école et des personnels*
- *Les repas et verres de l'amitié servis lors de cérémonies officielles, des fêtes, des verres de l'amitié et des inaugurations ;*
- *Les prestations de service des fournisseurs et traiteurs (mise à disposition de personnel, nappage, serviette, vaisselle, verre, couverts)*
- *Les bouquets et gerbes de fleurs, gravures, coupes, médailles offertes à l'occasion de divers évènements et notamment lors des décès, départs, récompenses sportives, culturelles, ou lors de réceptions officielles ;*
- *Le règlement des factures de sociétés et associations prestataires de spectacles ou concerts ;*

MAIRIE DE VILLECERF (Seine-et-Marne)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'imputation au compte ***6232 "Fêtes et cérémonies"*** l'ensemble des dépenses décrites ci-dessus par le maire.
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme,
À VILLECERF, le 20 juillet 2020, Le Maire, François DEYSSON
Acte rendu exécutoire après publication, le 21 juillet 2020.